



L'intérieur du Fort de Loyasse, recouvert de tags de toutes les couleurs. Photo Marc Ellis



Attention, l'entrée y est strictement interdite. Photo Marc Ellis

Lyon 9e

Il est entré dans les entrailles interdites du fort de Loyasse

Malgré l'interdiction, Marc Ellis, amateur « d'urbex », une discipline qui consiste à explorer des lieux abandonnés, est entré à l'intérieur du Fort de Loyasse. Photographe, il a immortalisé sa visite. Il se confie au *Progrès*.

Quand il a appris l'existence du fort de Loyasse, Marc Ellis, passionné d'urbex, a tout de suite eu envie de le visiter. C'était le 18 juillet dernier alors qu'il répondait aux questions du *Progrès* concernant la dangerosité de « l'urbex », une discipline qui consiste à visiter de manière clandestine, des lieux abandonnés. Quelques jours auparavant, un jeune était tombé en explorant le site. Blessé, il avait été hélipor-

té à l'hôpital Édouard-Herriot. « Je ne savais pas qu'un accident avait eu lieu au fort mais l'endroit me donne envie », avait raconté l'amateur de sensations fortes.

Moins d'une semaine après, Marc a finalement réussi à explorer les entrailles du Fort perché sur la colline de Fourvière, à 500 mètres de la basilique. Photographe, il a pris des clichés du moindre recoin. « Le lieu est très intéressant », explique-t-il et « assez facile d'accès ».

« Accès interdit, danger »

Des panneaux de signalisation informant pourtant : « Accès interdit, danger ». Il y a une semaine, la Ville de Lyon confirmait déjà, dans les co-

lonnes du *Progrès*, l'interdiction de pénétrer sur le site. « Depuis 2011, par arrêté municipal, l'accès au Fort de Loyasse est rigoureusement interdit à toute personne non expressément autorisée par les services compétents. »

La collectivité ajoutait aussi avoir sécurisé le site par des

« J'ai eu des frayeurs mais pas d'accident »

Marc Ellis

clôtures frontalières. « Pour autant, il est extrêmement difficile de le sécuriser totalement en raison de nombreux points d'accès. »

Ce que confirme Marc : « Je crois qu'il y a pas mal d'entrées de tunnels, mais comme j'étais seul, je ne m'y suis pas aventuré. » Marc prend ses précautions. La semaine dernière, il expliquait déjà vérifier « chaque surface » avant de poser un pied dessus. Une habitude prise après un incident : « J'ai eu des frayeurs mais pas d'accident. Un jour, il manquait une marche dans un escalier en métal. J'ai failli passer à travers. J'ai eu chaud, ça aurait pu être moche. »

Car si ce type de lieux attire la curiosité, ils ne sont pas exempts de dangerosité.

• I. BI

Pour découvrir plus de photographies du lieu : https://www.flickr.com/photos/marc_ellis/albums/72177720309983155

Repères ► Une pratique « clandestine »

L'Urbex, comme « exploration urbaine » est une pratique consistant à visiter des lieux construits et abandonnés sans l'autorisation des éventuels propriétaires. Fiches industrielles, réseaux d'égouts, catacombes, bâtiments publics désaffectés, patrimoine inhabité et autres lieux méconnus du grand public... Pour les explorateurs, la photographie est souvent une motivation, tout comme le goût de l'aventure et celui du mystère. Une pratique, en quelque sorte « clandestine » qui peut exposer l'urbexeur à un risque légal (intrusion avec ou sans effraction sur une propriété privée).

Lyon 3e

L'appel à l'aide des jeunes migrants du square Sainte-Marie-Perrin

Sans solution d'hébergement, une centaine de mineurs isolés en attente de reconnaissance de leur minorité ont investi le square Sainte-Marie-Perrin. Ce 25 juillet, ils en ont appelé à l'État pour être relogés.

Ce 25 juillet sonnait la fin du délai donné par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, pour que l'État français respecte la présomption de minorité des jeunes migrants arrivés seuls en prenant des « mesures pour garantir que tout mineur soit considéré et protégé comme tel jusqu'à décision définitive d'un juge ».

Une actualité qui résonne à Lyon, où une centaine de jeunes mineurs isolés, en attente de reconnaissance de leur mi-

norité, dorment sous des tentes installées dans le square Sainte-Marie-Perrin. À leurs côtés, le Collectif Soutiens Migrants Croix-Rouge demande leur relogement immédiat.

« Nous mettre en sécurité avant qu'il ne soit trop tard »

Pour l'heure, la prise en charge de ces jeunes est un enjeu de taille : à Lyon, deux centres d'hébergement existent, la Station et la Station 2, financée par la Métropole et la préfecture, pour accueillir des jeunes, non reconnus mineur par la Métropole, qui doivent attendre que le juge des enfants statue légalement sur leur minorité. Mais le dispositif est saturé.

« On est fatigués. On est tout



Conférence de presse organisée par le Collectif Soutiens Migrants Croix-Rouge et les 100 jeunes mineurs isolés au square Sainte-Marie-Perrin. Photo Elisabeth Khanchali

le temps en danger », témoigne, lâche Soumah Mamadouba, un jeune Guinéen qui dit ne pas encore avoir 16 ans. « Je demande à l'État français de nous met-

tre en sécurité avant qu'il ne soit trop tard. Nous sommes les enfants du monde. Les gens sont traumatisés ici, certains sont malades et on n'a nulle

part où aller », lâche-t-il.

« On rencontre ce genre de situation environ une dizaine de fois par semaine », explique Sébastien Gervais, soutien du collectif. Les jeunes qui arrivent en France voient pour 70 % des cas, leur minorité contestée par Forum réfugiés et sont livrés à eux-mêmes, la plupart du temps dans la rue, en attendant un recours devant un juge. « 80 % des jeunes qui passent devant un juge sont finalement reconnus mineurs. » En attendant, ils ne bénéficient que du soutien des associations et de citoyens. « La mairie du 3^e a fait mettre des sanitaires. Mais comment suivre l'école quand on est dans des conditions comme celles-là ? », demande Anne Charmasson-Creus.

• Elisabeth Khanchali